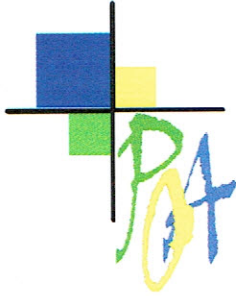


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L' AUBE



Tél : 03.25.46.70.63
Fax : 03.25.46.66.03

27 Avenue Tricoche Maillard
BP n°6
10160 Aix en Othe

Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Mardi 12 juillet 2016
à 18h30**

PROCES-VERBAL

OUVERTURE DE LA SEANCE DU 12 juillet 2016 A 18 HEURES 30

M. LE PRESIDENT PROCEDE A L'APPEL DES MEMBRES

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

Etaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

Yves FOURNIER, Béatrice TRUTAT, Marc FOURNIER, Maude FROTTIER, Séverine BROQUET, Brigitte CARLIER, Alain DROUET, Claude DUCARD, Pascal GUYON, Eric CERCEAU, Jannick DERAËVE, Roland BROQUET, Gérard DUPUIS, Claude LENOIR, , Philippe ETCHETO, Lionel BERTIN, Antoine GUEBEN, Roger BRUGGEMAN, Roland FRELIN

Etaient présents, sans pouvoir, les suppléants suivants : Magalie BIGOT, Gisèle SILO

Absents excusés : Mireille PAYEN, Gabriel PETIT, Cécile DANIEL, Gilbert BONNETERRE, Chantal LEPICOUCHE

Délibération n°2016/54/CDC : Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire

Le Président rappelle avec le maître d'ouvrage délégué, Mon Logis, représenté par Monsieur Jaffre, le projet de construction de la future maison de santé pluridisciplinaire située 1 rue Foch à Aix en Othe. Il s'agit de la construction d'un bâtiment de 770 m² sur un terrain de 1300 m². Le coût prévisionnel des travaux est de 1 664 000 € HT. Le Président précise que le projet se conforme aux demandes de l'Agence Régionale de Santé.

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé pour la maîtrise d'œuvre le 16 juin dernier. L'estimation administrative pour la maîtrise d'œuvre a été fixée à 8% des travaux soit 133 120 € HT.

Treize offres ont été reçues, 1 hors délai et 1 non-conforme. L'analyse des offres faite par le maître d'ouvrage délégué, Mon Logis, précise que l'offre à retenir est celle du cabinet DUSOLLE à Joigny pour un taux de rémunération fixé à 7,30% du coût prévisionnel des travaux soit un forfait de rémunération de 121 472 € HT.

Le Président propose que le vote ait lieu à bulletin secret.

Le conseil de communauté décide, **14 voix pour, 2 voix contre et 3 blancs**, de retenir le Cabinet DUSOLLE situé à Joigny comme maître d'œuvre pour la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire à Aix en Othe, pour un taux de rémunération fixé à 7,30 % soit un forfait de rémunération de 121 472 € HT.